

11 février 2021

## Accueil des enfants en situation de handicap Agiçons ensemble pour bien informer les familles

L'accueil des enfants en situation de handicap au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) bénéficiaires de la prestation de service unique (PSU) et micro-crèches ayant opté pour le financement via complément de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (MC Cmg-Paje)), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), des maisons d'assistants maternels (Mam), ainsi que chez les assistants maternels agréés exerçant à leur domicile est une ambition volontariste de la Caisse d'allocations familiales.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet objectif, les Caisses d'allocations familiales octroient **diverses aides financières nationales ou locales** :

- **directement à la famille** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), et majoration de 30% du montant du Cmg-Paje pour les bénéficiaires de l'Aeeh,
- **ou bien à certaines structures d'accueil (EAJE PSU et ALSH)** : en fonction de l'accueil des bénéficiaires de l'Aeeh, et pour 4 types de situations prises en compte dans l'attente du bénéfice de cette prestation : bonus inclusion handicap pour les EAJE PSU, et subvention par heures d'enfants accueillis en Alsh.

Les professionnels de l'accueil recensent chaque année des enfants qu'ils considèrent en situation de handicap mais qui ne perçoivent pas l'Aeeh. Outre le fait que ces situations ne sont pas prises en compte pour les financements Caf aux structures, dans ce cas, les familles ne bénéficient pas d'aides permettant de diminuer les dépenses qu'elles engagent en faveur de leur enfant.

Dans l'exercice de votre profession, vous représentez un important relais de diffusion de l'information auprès des parents. Pour autant qu'il s'agisse de droits auxquels ils peuvent prétendre, aborder avec eux le sujet du handicap de leur enfant est parfois délicat.

Afin de faciliter la communication aux familles, ces **documents peuvent être imprimés pour être distribués, affichés, expliqués et commentés en fonction des situations familiales rencontrées** :

- **Affiche** : <https://www.partenaires-caf66.fr/wp-content/uploads/2020/01/Aff-Aeeh-01-2020.pdf>
- **Brochure/Flyer** : <https://www.partenaires-caf66.fr/wp-content/uploads/2020/01/FP-01-2020-01-accueil-enfants-handicap-Annexe-Fiche-Aeeh.pdf>

En savoir plus sur : [caf.fr](http://caf.fr) > Ma Caf > Offre de service > Soutien aux parents > Maladie et handicap

Votre Caisse d'allocations familiales



[Caf des Pyrénées-Orientales](http://caf.fr)